



48^e Session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur le Burundi

Genève, 23 septembre 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie la Commission d'enquête pour son 5^{ème} rapport.

La Suisse salue l'engagement ferme de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et sa ré-accréditation au statut A. Elle appelle le gouvernement du Burundi à continuer à soutenir cette Commission et à mettre en œuvre ses recommandations ainsi que celles de la Commission d'enquête en vue de renforcer le respect et la protection des droits de l'homme. Elle encourage la poursuite des efforts en faveur du désengorgement des prisons.

La Suisse reste préoccupée par les violations des droits de l'homme au Burundi, notamment les cas de disparitions forcées et d'arrestations arbitraires ciblant les membres des partis de l'opposition et les anciens membres de la force armée burundaise. La condamnation à perpétuité de journalistes et de défenseurs et défenseuses des droits de l'homme en exil est également des plus inquiétante.

Elle insiste sur l'importance du renforcement d'un Etat de droit et d'un système judiciaire indépendant au Burundi. La Suisse réitère sa volonté de collaborer de manière constructive à cette fin avec les autorités burundaises. Elle encourage le gouvernement du Burundi à collaborer avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, y inclus dans la perspective d'une réouverture de son Bureau au Burundi.

Madame, Monsieur les Experts,

Quelles modalités de reprise de dialogue envisagez-vous avec les autorités du Burundi afin de renforcer le respect et la protection des droits de l'homme ?

Je vous remercie.